

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 204 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Marie MARTINOD - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Lourdes MOUNIEN représenté par Marie MICHAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Martin CARVALHO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre CESARO - Bernard DESTROST - Sophie GUERARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Anthony KREHMEIER - Pascal MONTECOT - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO - Denis ROSSI - Valérie SANNA - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

André BERTERO représenté à 15h00 par Olivier GUIROU - Sophie JOISSAINS représentée à 15h37 par Gérard BRAMOULLÉ - Hatab JELASSI représenté à 15h56 par Frédéric VIGOUROUX - Nathalie LEFEBVRE représentée à 16h05 par Gaby CHARROUX - Maryse RODDE représentée à 17h36 par Jean HETSCH - Frédéric VIGOUROUX représenté à 17h37 par François BERNARDINI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ à 16h51 - Nicole JOULIA à 16h51 - Yves VIDAL à 16h52 - Patrick GRIMALDI à 17h35 - Richard MALLIÉ à 17h37 - Laurent BELSOLA à 17h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 001-9714/21/CM

■ Organisation de Repertours Métropolitains à destination des professionnels de la filière Cinéma/Audiovisuelle

MET 21/17738/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a identifié la filière des Industries créatives, dont le cinéma et l'audiovisuel, comme une filière stratégique dans le cadre de son Agenda du Développement Économique approuvé par la délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017.

La Filière Cinéma et Audiovisuel connaît un important dynamisme sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence. Avec 650 tournages annuels soit plus de 1 700 journées de tournage, notre territoire est le second lieu de tournage en France après Paris constituant ainsi un élément majeur d'attractivité qui doit désormais être structuré et promu à l'échelon métropolitain pour en maximiser les retombées.

Ainsi, outre les nombreux et divers décors naturels, notre territoire dispose d'équipements structurants et innovants accueillant ainsi un des plus grands complexes de production de France (Provence Studios installé à Martigues), un plateau de tournage en décors naturels (Camping Paradis), le Pôle Belle de Mai à Marseille

Afin de valoriser ces atouts il est proposé d'organiser deux Repertours en 2021 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Un Repertour se caractérise par un focus sur les décors, des visites de lieux atypiques, une immersion dans les quartiers et villages, des rencontres avec les professionnels de l'écosystème (corporations, productions, techniciens, comédiens, industries techniques et entreprises spécialisées). L'objectif est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image. C'est aussi une manière de rassurer les productions nationales sur l'efficacité des équipes techniques en Région et l'expertise des prestataires de services et des industries techniques, dont les studios, installés sur le territoire. Enfin c'est l'occasion de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts à pérenniser dans le temps.

Il est proposé d'organiser deux Repertours en 2021 sur le territoire de la métropole d'Aix-Marseille Provence.

Les Repertours, si les conditions sanitaires le permettent, seront prévus au printemps et à l'automne et co-construits entre la Région Sud, la Métropole Aix-Marseille-Provence, les conseils de territoire et les communes concernées.

Pour chaque opération, 4 à 8 professionnels, sélectionnés au niveau national, seront accueillis sur notre territoire par l'ensemble des partenaires pour une durée de 2 à 3 jours. Le programme de visites sera conçu en tenant compte de leurs besoins en décors.

Les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visites) réparties entre les institutions organisatrices comme suit :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence, les frais de transports intra métropolitain, la soirée Networking et éventuellement d'autres frais annexes,
- Les conseils territoriaux et les villes, les visites et les repas

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2021

Néanmoins, si la Région Sud décide de co-organiser un Repertour en partenariat avec la Métropole, celle-ci prendra à sa charge les frais de transports, d'hébergement et de régie.

La prise en charge métropolitaine représente une enveloppe de 6000 euros pour ces deux opérations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Conseil de la Métropole portant adoption du approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole de renforcer la filière cinéma-audiovisuel ;
- L'intérêt pour la Métropole d'accueillir sur son territoire ce type d'évènements prospectifs ;
- Que l'objectif d'un Repertour est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image ;
- Que les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (4 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 3). Il sera d'au maximum 6 000 pour les deux opérations ;
- Que les professionnels participant au Repertour seront sélectionnés au niveau national parmi ceux qui auront notamment manifesté leur intérêt à venir écrire et tourner sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ils auront soit engagé une démarche auprès de la Mission Cinéma et Audiovisuel, soit été recommandés par des professionnels du réseau qui participent activement au développement de la filière sur le territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation de « Repertour » en 2021, dans l'objectif de faire connaître le territoire métropolitain en tant que « Terre de création et de tournage » et de promouvoir la filière cinéma et audiovisuel au niveau national.

Article 2 :

Sont pris en charge les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (4 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 3) avec un maximum de 6 000 euros pour les deux opérations.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2021

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Sous-politique B330 – chapitre 011 - Nature 6228 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON